

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 12^e jour du mois d'août 2013, à 19 h sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino LeBrasseur

Sont présents : M^{me} Solange Castilloux
MM. Florian Duchesneau
Christian Grenier
Frédéric Delarosbil
Hébert Huard
Paul-Arthur Blais

Sont également présents, monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, madame Annie Chapados, trésorière et madame Lise Poirier, assistante-greffière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gino LeBrasseur, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux conseillers et aux contribuables présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Gino LeBrasseur, constate que le quorum est atteint.

2013-08-140 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 8 et 22 juillet 2013
5. Rapport des conseillers
6. Dépôt de documents (rapports ou correspondance)
7. Dérogation mineure – monsieur Marc Corbet
8. Dérogation mineure – monsieur Jacques Lamy
9. Autorisation pour l'élaboration d'un projet régional forestier
10. Autorisation des signataires du contrat de l'œuvre du 1% (Politique d'intégration des arts à l'architecture)
11. Attribution d'un contrat Roy Consultants (Usine Unipêche M.D.M. ltée)
12. Attribution d'un contrat Bourget & Cyr arpenteurs-géomètres (UsineUnipêche M.D.M. ltée)
13. Attribution d'un contrat Audet & Henry Service conseil

14. Protocole d'entente Fabrique Notre-Dame/ville de Paspébiac
15. Protocole d'entente municipalité St-Godefroi/ville de Paspébiac
16. Demande de subvention (programme Simb@) (bibliothèque municipale)
17. Vente d'un terrain 6^e Avenue Est (encan 2013)
18. Adoption des comptes à payer
19. Suivi du budget
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions des citoyens aux membres du Conseil
22. Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Florian Duchesneau que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été rédigé en laissant ouvert le point «Affaires nouvelles».

**2013-08-141 4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES
LES 8 ET 22 JUILLET 2013**

Monsieur le maire Gino LeBrasseur fait la lecture et le suivi des procès-verbaux des séances tenues les 8 et 22 juillet 2013. Il est proposé par monsieur Frédéric Delarosbil que ces procès-verbaux soient adoptés tels qu'ils ont été rédigés.

5- RAPPORT DES CONSEILLERS

Rapport de la conseillère Solange Castilloux

Rien à signaler.

Rapport du conseiller Christian Grenier

Sécurité publique et sécurité incendie

Deux sorties ont été effectuées du 8 juillet au 12 août 2013

Le 22 juillet, un appel en assistance sur un accident de véhicule au 412, Route 132 Est et le 2 août, réponse à un appel suite au déclenchement d'une alarme automatique au 3, Avenue Duguay à Paspébiac

Autres informations

Dossier de formation en Premiers répondants de niveau 2 (trauma)

Le dossier suit son cours. Selon monsieur Jacques Roussel, responsable du dossier au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le ministère est toujours dans une période d'analyse de la demande de formation de notre Ville.

Implication en matière de surveillance du Service Incendie au Festival du Crabe

Jeudi le 1^{er} août : Surveillance lors du feu de grève
Samedi le 3 août : Surveillance lors des feux d'artifice

Festival du Crabe – édition 2013

Plusieurs rencontres du comité ont eu lieu avant la tenue du festival qui s'est déroulé du mercredi le 31 juillet au 4 août dernier. Ce fut sans contredit un grand succès quant au niveau de la participation. La qualité de notre programmation en passant par les spectacles musicaux d'envergure, les soupers au crabe, la journée de l'enfant, la randonnée de VTT, le tournoi de volleyball, les deux bingos font tous partie du succès de notre 7^e édition.

Assemblées publiques de consultation

Présence aux deux assemblées publiques de consultation concernant le projet de règlement quant à l'implantation d'un sentier de VTT dans l'emprise du chemin de fer sur le territoire de la ville de Paspébiac qui se sont tenues le 22 juillet et le 5 août 2013.

Participation à la table de travail le lundi 22 juillet et à la réunion préparatoire le mercredi 7 août.

Rapport du conseiller Florian Duchesneau

Présence en tant que maire suppléant aux deux assemblées publiques de consultation concernant le projet de règlement quant à l'implantation d'un sentier de VTT dans l'emprise du chemin de fer sur le territoire de la ville de Paspébiac qui se sont tenues le 22 juillet et le 5 août 2013.

Rapport du conseiller Paul-Arthur Blais

Travaux de la 3^e Avenue Ouest

Une réunion de chantier s'est tenue le 19 juillet. Monsieur Marc Chrétien, ingénieur de la firme BPR, les représentants de l'entreprise Sablière et Déneigement Lafontaine et les représentants de la Ville assistaient à cette rencontre. Les travaux étaient pratiquement terminés au moment de cette rencontre. Monsieur Sweeney, directeur des Services techniques questionne la compaction des dernières couches de remblayage et exige de l'ingénieur un rapport conforme selon le laboratoire afin de le soumettre aux soumissionnaires des travaux d'asphalte pour qui nous sommes en attente de soumissions. Par ailleurs, l'ingénieur propose à l'entrepreneur de faire des chèques conjoints entre la Ville et les fournisseurs.

Réunions

Séance extraordinaire à 17 h 30 et table de travail le 22 juillet
Table de travail préparatoire le 7 août

Présence à la première assemblée publique de consultation le 22 juillet concernant le projet de règlement pour l'implantation d'un sentier de VTT le long de l'emprise du chemin de fer dans la ville de Paspébiac.

Camp de jour

Les activités du camp de jour pour la saison estivale 2013 se sont terminées le 9 août. Attiré à ce dossier avec le conseiller Frédéric Delarosbil, monsieur Blais a discuté avec le responsable de l'organisation, de la gestion et du déroulement des activités du camp, monsieur Mathieu Whittom. Le bilan déposé par ce dernier s'avère positif malgré le nombre d'inscriptions inférieur à la saison précédente. Les parents et les jeunes sont satisfaits des activités qui se sont déroulées sans problème. Nous soulignons le bon travail des moniteurs et du responsable du camp qui nous remettra un bref rapport écrit de l'ensemble du projet.

Rapport du conseiller Hébert Huard

Festival du Crabe

La 7^e édition du Festival du Crabe a connu un grand succès avec une participation remarquable aux spectacles offerts gratuitement.

Monsieur Huard remercie tous les bénévoles qui se sont impliqués soit pour le bingo, la cantine, l'installation des infrastructures. Il remercie également les commanditaires, les festivaliers et le comité organisateur de cet événement.

Rapport du conseiller Frédéric Delarosbil

Présence aux deux assemblées publiques de consultation du 22 juillet et du 5 août concernant la demande du Club *Les Aventuriers de la Baie* d'implanter un sentier de VTT dans l'emprise du chemin de fer.

Présence à la table de travail le 22 juillet.

Monsieur Delarosbil adresse des félicitations aux organisateurs de la 7^e édition du Festival du Crabe qu'il estime être la meilleure édition en termes de qualité de spectacles depuis sa création.

Informations du maire

Monsieur le maire souligne la performance de la troupe de théâtre *La Descendance* qui présente la pièce *Une langue de côte* deux fois semaine depuis le début de juillet devant un auditoire d'en moyenne quarante personnes par soir. Il félicite également monsieur Fernand Alain dans son personnage d'Abel qui a présenté son spectacle *Histoires de galeries* à guichet fermé en juillet et en août. Plusieurs autres spectacles sont présentés par le Comité culturel Les Moussaillons au Centre culturel et à la salle La Forge du Site historique.

Il nous fait part également d'un cadeau qu'il a reçu de l'Association Gaspé-Jersey-Guernesey soit une carte de Paspébiac datant de 1848. Elle sera remise à la ville de Paspébiac et affichée à la Maison des citoyens.

6- DÉPÔT DE DOCUMENTS (RAPPORTS OU CORRESPONDANCE)

- Lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) qui confirme l'approbation du règlement d'emprunt 2012-372 pour les travaux d'aqueduc et égout de la 3^e Avenue Ouest).
- Monsieur Langlois dépose le rapport de la vente par encan qui s'est tenu le samedi 20 juillet.

2013-08-142 7- DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MARC CORBET

Considérant qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 74, 1^{er} alinéa du règlement d'urbanisme de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 79, 4^e avenue Ouest dans la ville de Paspébiac;

Considérant que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre la construction d'un garage d'une hauteur 8.53 mètres au lieu de 7 mètres comme indiqué dans le règlement d'urbanisme de la Ville;

Considérant que cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le maire le 12 août 2013 à 18 h 45, à la salle du Conseil de ville de Paspébiac pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil.

Considérant qu'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure lors d'une réunion tenue le 3 juillet 2013 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau, appuyé par monsieur Frédéric Delarosbil et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2013-08-143 8- DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR JACQUES LAMY

Considérant qu'une dérogation mineure aux dispositions de l'article 26.1, du règlement de zonage de la ville de Paspébiac a été demandée pour un immeuble localisé au 102 à 108, boul. Gérard-D.-Lévesque Est dans la ville de Paspébiac;

Considérant que cette demande de dérogation mineure aura pour effet de permettre une marge de recul latérale variant de 0,29 mètre à 0,32 mètre au lieu d'une marge de recul latérale de trois (3) mètres du côté est du bâtiment;

Considérant que cette demande de dérogation mineure a été soumise à la consultation publique quant à sa nature et aux effets de son adoption, au moyen d'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le maire le 12 août 2013 à 18 h 45, à la salle municipale de la Maison des citoyens de ville de Paspébiac pour entendre les personnes et/ou organismes qui désiraient s'exprimer sur cette demande avant son adoption par le Conseil;

Considérant qu'il n'y a pas eu d'opposition à cette demande ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette dérogation mineure lors d'une réunion tenue le 12 juillet 2013 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité que cette dérogation mineure soit acceptée par la ville de Paspébiac.

2013-08-144 9- AUTORISATION POUR L'ÉLABORATION D'UN PROJET FORESTIER

Considérant la création d'un nouveau programme gouvernemental visant le développement régional et forestier ;

Considérant que la ville de Paspébiac a l'intention de profiter de ce nouveau programme gouvernemental ;

Considérant que le conseil doit autoriser les responsables du projet à inscrire la Ville à ce nouveau programme ;

Considérant que le conseil municipal doit identifier les signataires des documents inhérents au dépôt du projet et à sa réalisation ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité d'autoriser le service d'urbanisme à élaborer le projet, faire la demande de subvention et identifier les signataires de la demande et des documents liés à sa réalisation du projet comme étant monsieur

Gino LeBrasseur, maire et madame Florence Bouchard, responsable du service d'urbanisme à la ville de Paspébiac.

2013-08-145 10- AUTORISATION DES SIGNATAIRES DU CONTRAT DE L'ŒUVRE DU 1 % (POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ARTS À L'ARCHITECTURE)

Considérant qu'en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture*, la ville de Paspébiac a l'obligation de consacrer 1% de la valeur de tout nouveau bâtiment public à une œuvre artistique ;

Considérant que le processus d'adjudication de la réalisation de l'œuvre a été tenu par un comité ad hoc formé par le Ministère de la Culture et des Communications ;

Considérant que le compte rendu du comité transmis par le ministère identifie comme le créateur de l'œuvre monsieur Marsel Ritchie, un artiste de la Gaspésie ;

Considérant que la Ville, en tant que propriétaire de la Maison des Citoyens et du Centre culturel doit signer et autoriser la réalisation de l'œuvre ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gino LeBrasseur, maire et monsieur Paul Langlois, directeur général comme signataires du contrat avec l'artiste qui implique un déboursé de cinquante-deux mille huit cent soixante-huit dollars (52 868 \$) excluant les taxes qui sera fait en quatre versements et qui assure la réalisation de l'œuvre et son installation au plus tard le 1^{er} novembre 2013.

2013-08-146 11- ATTRIBUTION D'UN CONTRAT ROY CONSULTANTS (USINE UNIPÊCHE M.D.M. LTÉE)

Considérant l'importance du projet de construction de l'usine Unipêche M.D.M. Ltée pour la ville de Paspébiac et pour la région ;

Considérant les problèmes d'approvisionnement en eau et l'absence d'un réseau d'égout dans ce secteur de la Ville ;

Considérant l'importance pour la Ville d'obtenir une évaluation des options pour l'implantation d'un système d'aqueduc et d'égout pour le secteur comprenant le Camping, le Site historique, le Parc de la plage et la Marina;

En conséquence, il est proposé par madame Solange Castiloux, appuyé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité des membres présents de confier par entente contractuelle pour un maximum de dix-sept mille cinq cents dollars (17 500 \$) à la firme d'ingénierie *Roy Consultants* de Paspébiac l'évaluation des stations de pompage de l'avenue Robin et du système

d'assainissement des eaux afin de déterminer la capacité de prendre l'ensemble des débits projetés par l'installation d'un réseau d'égout et de produire une estimation du coût pour la réalisation de ce réseau d'égout pour le secteur du banc de pêche.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, monsieur le maire Gino LeBrasseur et le conseiller Frédéric Delarosbil se retirent des délibérations à 19 h 40 pour ce point de l'ordre du jour. Le maire suppléant, monsieur Florian Duchesneau agit comme président de la séance.

2013-08-147 12- ATTRIBUTION D'UN CONTRAT BOURGET & CYR
(USINE UNIPÊCHE M.D.M. LTÉE)

Considérant les problèmes reliés aux titres de propriété de certaines rues et avenues dans la ville de Paspébiac;

Considérant que le problème des titres de propriété existe au niveau de la 3^e Rue Sud (route du banc de pêche);

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier, appuyé par madame Solange Castilloux et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder à la firme Bourget & Cyr, arpenteurs-géomètres, le mandat de dresser une description technique de la 3^e Rue (route du banc de pêche) pour un montant de trois mille cinq cents dollars (3500 \$) avant les taxes applicables en vertu de l'article 72 et 73 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur au Québec.

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, monsieur le maire Gino LeBrasseur et le conseiller Frédéric Delarosbil se retirent des délibérations pour ce point de l'ordre du jour. Le maire suppléant, monsieur Florian Duchesneau agit comme président de la séance.

Retour du maire et du conseiller Frédéric Delarosbil. Monsieur le maire reprend la présidence de la séance à 19 h 50.

2013-08-148 13- ATTRIBUTION D'UN CONTRAT AUDET & HENRY
SERVICE CONSEIL

Considérant la vacance toute prochaine du poste d'assistante-greffière ;

Considérant l'absence au poste de la direction de la Culture et des loisirs ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais, appuyé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité de confier par entente contractuelle à la firme Audet & Henry service-conseil le mandat d'évaluer, de faire les recherches appropriées et les recommandations d'usage pour les deux postes vacants à partir des candidatures déposées pour un montant maximum de 6 155, 85 \$ avant les taxes applicables.

2013-08-149 14- PROTOCOLE D'ENTENTE FABRIQUE NOTRE-DAME/VILLE DE PASPÉBIAC

Considérant l'achat par la ville de Paspébiac du presbytère de la paroisse Notre-Dame de Paspébiac en 2009 ;

Considérant l'ensemble des conditions en lien avec cette acquisition ;

Considérant que le personnel de la Fabrique logera dans des locaux de la Maison des Citoyens ;

Considérant qu'une convention de location d'une durée de vingt ans doit être proposée et signée ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Florian Duchesneau et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gino LeBrasseur, maire, et monsieur Paul Langlois, directeur général à signer la convention de location entre la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Paspébiac et la ville de Paspébiac. Il est entendu que ladite convention deviendra un document public à l'issue de la signature des deux parties.

2013-08-150 15- PROTOCOLE D'ENTENTE ST-GODEFROI/VILLE DE PASPÉBIAC

Considérant que la ville de Paspébiac a procédé à l'embauche d'une inspectrice municipale qui officie également comme responsable de son service d'urbanisme ;

Considérant que la municipalité de St-Godefroi requiert le service d'un inspecteur municipal et d'une personne qualifiée en urbanisme ;

Considérant que les deux entités municipales ont convenu de procéder à un échange de services ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Hébert Huard et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Gino LeBrasseur, maire et le directeur général, Paul Langlois à signer le protocole d'entente convenu entre les deux municipalités à savoir que la responsable du service d'urbanisme de Paspébiac et inspectrice municipale consacre une moyenne hebdomadaire de 3/4 de journée à la municipalité de St-Godefroi et que l'entente d'une période de deux ans soit renouvelable.

2013-08-151 16- DEMANDE DE SUBVENTIONS (PROGRAMME SIMB@ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE)

Considérant qu'il y a lieu de procéder au rehaussement d'équipement du prêt informatisé pour la bibliothèque municipale ;

Considérant qu'une subvention équivalente à 50 % du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais et résolu à l'unanimité que la ville de Paspébiac adresse une demande de subvention dans le cadre du programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rehaussement d'équipement du prêt informatisé.

Que monsieur Paul Langlois, directeur général, soit autorisé à signer, pour, et au nom de la ville de Paspébiac tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

2013-08-152 17- VENTE D'UN TERRAIN 6^E AVENUE EST (ENCAN 2013)

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, monsieur Paul-Arthur désire se retirer des délibérations pour ce point

Considérant le souhait de la ville de Paspébiac de se départir de certains des ses actifs, dont des terrains ;

Considérant que dans le cadre d'un encan tenu le 20 juillet 2013, cinq (5) terrains ont été mis en vente ;

Considérant que monsieur Roy Blais a fait une offre équivalant au prix de l'évaluation soit 4 100 \$ afin de se porter acquéreur du terrain situé sur la 6^e Avenue Est (lot 1068-P) matricule 4925-21-1234 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Grenier et résolu à l'unanimité que monsieur Gino LeBasseur, maire et monsieur Paul Langlois, directeur général soient mandatés pour signer l'acte de vente du terrain situé sur la 6^e Avenue Est portant le matricule 4925-21-1234 (lot 1068-P). Il est entendu que les honoraires du notaire sont assumés par l'acheteur.

2013-08-153 18- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Monsieur le maire Gino LeBasseur présente les comptes à payer supérieurs à 1 000 \$. Il est proposé par monsieur Christian Grenier que les comptes à payer pour le mois de juillet 2013 au montant de **228 899,55 \$** soient approuvés pour paiement. Unanimité.

2013-08-154 19- SUIVI DU BUDGET

Il est proposé par monsieur Paul-Arthur Blais que le rapport « État des activités financières » en date du 31 juillet 2013 soit adopté. Unanimité.

20- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point n'a été ajouté.

21- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur le maire répond aux questions des contribuables de 20 h 15 à 20 h 45.

2013-08-155 22 - LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par monsieur Frédéric Delarosbil. Il est 20 h 45.

Gino LeBrasseur, maire

Lise Poirier, assistante greffière